



Règlement du concours de projets écologiques innovants

Réservé aux lycéens des classes bilingues et étudiants francophones

Article 1 : Objet et thème du concours

Dans le cadre des célébrations de la semaine de la Francophonie au Laos, l'Institut français propose un concours de projets écologiques innovants aux lycéens des classes bilingues et étudiants francophones sur le thème de la protection de l'environnement / développement durable.

Cet appel à projets vise à soutenir et développer des actions concrètes exemplaires et innovantes, portées par des jeunes laotiens, pour lutter contre le dérèglement climatique et pour assurer un cadre de vie plus éco-responsable au quotidien dans leur lycée / université.

Le concours est ouvert du 5 février au 3 mars 2020 inclus. Les candidats devront déposer leur projet accompagné d'une vidéo par mail.

Article 2 : Participants

Ce concours s'adresse uniquement aux lycéens des classes bilingues du Laos (L1, L2, L3) et aux étudiants francophones.

Chaque projet est porté par un groupe d'étudiants composé de 2 à 5 personnes.

Article 3 : Modalité de participation

La participation au concours est gratuite. Le règlement est envoyé par courrier électronique aux Assistants Pédagogiques des classes bilingues et chefs de départements de français dans les universités et ENS.

Pour participer au concours, chaque groupe doit envoyer par email à cooperation.education@gmail.com avant le 4 mars 2020 un dossier de participation composé de :

- un formulaire de participation
- une fiche projet synthétique + budget prévisionnel (max. 5 000 000 kips)
- une vidéo d'accompagnement au format MP4 (en 1 minute maximum, en français, présentez votre projet)

Le titre du mail doit comporter le nom du concours et de l'école / université (ex : concours projet innovant – université de Savannakhet). **Tout mail incomplet sera rejeté.**

Article 4 : Définition des projets éligibles

Les projets devront répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Proposer des solutions pratiques et concrètes face aux problématiques rencontrées par l'école/l'université,
- Avoir un impact direct sur l'environnement et/ou le cadre de vie éco-responsable
- Comporter au moins un objectif environnemental (préservation de la biodiversité, économie d'énergie et de ressources, recyclage, ...),

Ne sont pas éligibles :

- Les projets portés par une école entière
- Les projets déjà soutenus par d'autres financements ou déjà en cours
- Les opérations dont les résultats n'auraient pas vocation à satisfaire une mission d'intérêt général.

Article 5 : Droit d'auteur

En signant le formulaire de participation, chaque personne autorise l'utilisation de sa vidéo et la publication de son projet dans tout support de communication ; et certifie être titulaire des droits d'auteur du projet et de la vidéo.

Article 6 : Désignation des gagnants

En cas de nombreuses inscriptions, une pré-sélection pourra être effectuée pour participer à la finale le 20 mars.

Le jury sera composé d'au moins 3 personnes qui ne seront pas directement impliquées dans aucun des projets déposés. Les membres du jury jugeront indépendamment chacun des projets en leur attribuant une note sur 20 points selon les critères suivants :

- La pertinence du projet (3 points)
- Le caractère fédérateur du projet (3 points)
- Le caractère innovant de l'action proposée (4 points)
- La prise en compte des bénéfices environnementaux du projet (10 points)

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs. Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Prix

Un prix sera décerné aux meilleurs projets de la catégorie secondaire et universitaire.

Le 1^{er} prix sera la remise d'une enveloppe correspondant au budget prévisionnel pour permettre la réalisation du projet dans les 2 mois qui suivent. Le montant est de 5 000 000 kips maximum. Les participants auront un délai de 2 mois pour envoyer les photos du projet réalisé et les factures relatives à la mise en œuvre du projet par mail à cooperation.education@gmail.com. Tout reliquat supérieur à 20 euros devra être retourné aux organisateurs.

Les lauréats seront avertis par mail. Un(e) représentant(e) du groupe sera invité(e) à venir défendre son projet le jour de la Fête de la Francophonie le vendredi 20 mars 2020 à l'Institut français de Vientiane. La remise des récompenses se fera le 20 mars en public.

Les frais de déplacement (bus) et d'hébergement sont pris en charge par les organisateurs.

Les gagnants autorisent l'organisateur à publier leur vidéo, le nom de l'école et des membres du groupe gagnant sur tout support de communication sans contrepartie.

Article 8 : Calendrier

Le concours respectera le calendrier suivant :

- Ouverture du concours : le 5 février 2020
- Clôture de la remise des dossiers de participation : le 3 mars 2020 inclus
- Remise des lots : le 20 mars 2020

Article 9 : Acceptation du règlement

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats.



~ FORMULAIRE DE PARTICIPATION ~

CONCOURS DE PROJETS ECOLOGIQUES INNOVANTS

Dossier à transmettre avant le 4 mars 2020 à cooperation.education@gmail.com

INSCRIPTION (par groupe de 2 à 5 étudiants max.)

Etablissement

Nom de l'établissement : Ville

Projet

Nom de votre projet :

Identité des étudiant(s)

En participant à ce concours, j'autorise l'organisateur à publier le projet et la vidéo sur tout support de communication sans contrepartie.

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur

Courriel :@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur

Courriel :@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur

Courriel :@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur

Courriel :@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

NOM Prénom : Mademoiselle / Monsieur

Courriel :@.....

Téléphone personnel : +856..... signature

WhatsApp : +856.....

